



Edito

L'année 2022 touche à sa fin et les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent !

Pour que petits et grands puissent s'imprégner de la magie de Noël, sapins et décorations ont pris place dans le village et nos enfants ont pu participer au Noël de la commune, après deux Noël de restrictions sanitaires et savourer pleinement la rencontre avec le Père Noël.

Après également deux années de restrictions sanitaires qui ont empêché nos aînés de se retrouver pour le repas annuel de la commune, les séniors âgés de 60 ans et plus au 31 décembre 2022 (nés en 1962 et avant) sont invités à participer au traditionnel repas des Aînés. Il aura lieu le samedi 11 février 2023. Les courriers d'invitation seront bientôt adressés à toutes les personnes concernées.

La fin d'année coïncide également avec la préparation du budget 2023. Le contexte économique difficile qui touche de plein fouet les particuliers et les collectivités territoriales n'épargne pas Villiers le Sec. Pour maîtriser les coûts en énergie, des mesures ont déjà été prises (illuminations de Noël avec des horaires limités, températures raisonnées à 21°C dans les écoles et 19°C dans les autres bâtiments...).

Les coûts augmentent et les retards pris dans les gros travaux, du fait des lenteurs indépendantes de notre volonté, nous ont poussés à revoir tous les devis à la hausse. Fort heureusement, nous avons prévu ces augmentations et les projets prévus seront réalisés.

Nous venons enfin de recevoir l'autorisation de l'INRAP de débiter les travaux du lotissement du chemin de la Riochey.

Quelle que soit l'évolution de ces situations difficiles, rien ne nous empêchera de poursuivre résolument notre action municipale afin de mener à bien les projets programmés.

En attendant, au nom de la municipalité, je vous invite à passer d'agréables moments de fêtes auprès de vos proches et vous donne rendez-vous, à la salle des fêtes de Villiers le Sec, pour la cérémonie des vœux 2023, le samedi 21 janvier à 18h30.

Très belle fin d'année !

Laurence MEUNIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2022

Salle des Fêtes au 1er janvier 2023 : Les tarifs sont fixés comme suit :

Table with 5 columns: Category, Personnes extérieures (ÉTÉ, HIVER), Habitants (ÉTÉ, HIVER). Rows: Forfait demi-journée, Forfait une journée, Journée supplémentaire.

Été : du 01/04 au 30/09
Hiver : du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12

L'heure de ménage est fixée à 20 €.

Salle du Lavoir Nord au 1er janvier 2023 : Les locations sont limitées aux habitants (goûters, anniversaires et apéritifs uniquement) et associations de la Commune. Les repas seront interdits. La redevance de location est fixée à 40 € pour les particuliers.

Redevance Ordures Ménagères 2023 : La redevance n'est pas augmentée pour 2023. Elle s'élève donc à 96 € par personne pour l'année et sera facturée en trois fois.

Vente du véhicule communal : Le prix de vente du Partner est fixé à 3 000 €. Le contrôle technique et la réparation ont été réalisés.

Demande d'autorisation d'installation d'un abattoir multi-espèces : Le Conseil a émis un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par le Conseil Départemental pour l'installation d'un abattoir multi-espèces d'une capacité maximum de 1500 t/an sur le territoire de Chaumont.

Création d'une zone de manœuvre permanente (ZMP) : Le Conseil a émis un avis favorable à la procédure initiée par le 61ème Régiment d'Artillerie de création d'une ZMP sur le département de la Haute-Marne, sous réserve d'un accord préalable par la Commune pour chaque opération.

Correspondant « Incendie et secours » : Le Conseil a désigné M. VILLAUMIE Christian.

Correspondant « Défense » : Le Conseil a désigné M. ANDREOLI Sylvain.

Délégués au SIAEP Marne-Rognon : Le Conseil a désigné MM. VILLAUMIE Christian et PICARD Ludovic comme titulaires et Mme MEUNIER Laurence et M. GARCIA Guillaume comme suppléants.

Projet de déclassement et de fermeture des VC5 et VC3 reliant Villiers-le-Sec à Brottes

L'itinéraire reliant Villiers-le-Sec à Brottes est constitué des 2 voies communales suivantes : la VC n°3 appartenant à Villiers-le-Sec sur 2.4 km ; et la VC n°5 appartenant à Chaumont sur 0.9 km. Le gabarit est peu adapté à une circulation automobile à 80 km/h en raison d'une largeur de 4.50 à 5.00 m. Actuellement, le trafic est faible (de l'ordre de 720 véhicules/jour). Enfin, l'intersection avec la RN67 sur le territoire de Chaumont est dangereuse en raison de l'absence d'aménagement du carrefour et du trafic très important de poids lourds sur ce tronçon.

Au regard de ces enjeux, les Communes de Chaumont et de Villiers-le-Sec envisagent de procéder au déclassement de ces voies communales en chemins ruraux, et à la fermeture à la circulation publique. L'objectif est de limiter l'accès aux exploitants agricoles et forestiers et aux propriétaires de parcelles (accès contrôlé par des barrières). Cette limitation à certaines catégories de véhicules permettra un usage de mobilité douce plus approprié et rassurant (vélos, piétons). La fermeture de la branche correspondante du carrefour avec la RN67 permettra également de réduire les possibilités de franchissement et donc les risques d'accident.

L'atteinte portée aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies, est faible. En effet, pour le transit local, l'itinéraire de substitution est proche et constitué des routes départementale (RD65) et nationale (RN67) aménagées et adaptées (carrefour giratoire), et avec un temps de parcours peu augmenté (+ 1 min.)

Le Conseil a approuvé le projet de déclassement de la VC 3 reliant Villiers-le-Sec à Brottes dans le but de sa fermeture. Il a décidé le lancement de l'enquête publique, en concordance avec Chaumont.

Réflexion concernant l'investissement pour le budget 2023

Diverses projets sont à l'étude :

- Gouffre : il est proposé le clôturer par un grillage plus résistant.
Chemin du couchant : un devis sera demandé pour sa réfection.
Vidéosurveillance : un rendez-vous a été pris en mairie.
Aire de jeux : jeux supplémentaires et structures fitness pour les adultes sur l'aire située derrière la salle des fêtes et pose d'un grillage autour de l'aire.

CONSEIL DU 2 DÉCEMBRE : POINT SUR LES TRAVAUX

Sécurisation de l'accès au parking de l'école : Les propriétaires n'ont pas encore donné de nouvelles concernant la vente d'une bande de leur terrain.

Salle des fêtes : Suite à une erreur de dimensions par l'entreprise, la pose de la nouvelle porte du garage est reportée à une date ultérieure.

Lotissement du Chemin de la Riochey : Les travaux réalisés par le SDED sont confirmés pour 2023.

Rue du Levant : les travaux d'éclairage ont été programmés par le SDED en 2023

Lagunage :

- Curage : l'entreprise est intervenue en décembre 2022.



- Bilan SATESE : Madame le Maire donne lecture du rapport réalisé par le SATESE : le traitement des boues est conforme. Le site est bien entretenu et le déversoir d'orage est fonctionnel.

Rond-point : Les abords du rond-point se dégradent encore beaucoup. Madame le Maire a indiqué qu'elle n'a pas de nouvelles du Conseil Départemental. Monsieur VILLAUMIE a demandé s'il peut envoyer l'agent technique communal afin que ce dernier enlève les éléments les plus dangereux.

Installation de bancs : Deux bancs ont été commandés. Le Conseil décide d'en poser un à proximité du terrain de pétanque et propose que l'autre soit installé près du monument aux morts.

CONSEIL DU 2 DÉCEMBRE : AFFAIRES DIVERSES

Commission bois :

- Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la commission bois.
- Le tirage au sort des cessions de bois de chauffage s'est déroulé le 19 décembre dernier.

Commission fêtes et loisirs :

- Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission fêtes et loisirs.
- Fête patronale : Elle fut un succès.



- Repas des aînés : l'organisation est prévue comme en 2019. Le Conseil maintient l'invitation à partir de 60 ans.

Association Foncière : l'acte de cession est revenu du service de la publicité foncière et transmis aux services de la Préfecture en charge de la finalisation de la dissolution.

Eurogranulats : Madame le Maire informe le Conseil que l'entreprise est autorisée à exploiter une installation dédiée au stockage de déchets inertes et déchets d'amiante sur le territoire de Semoutiers-Montsaon.

Illuminations de fin d'année : dans un souci de répondre à la demande nationale de sobriété énergétique, la Municipalité décide de programmer les illuminations uniquement les soirs de 17h30 à 20h00.

Citoyen vigilant : Madame le Maire fait le bilan de la réunion avec la gendarmerie et les citoyens vigilants de la Commune. 3 cambriolages ont eu lieu sur le territoire de la Commune.

PERMANENCE PUBLIQUE DE LA GENDARMERIE DE CHATEAUVILLAIN

Elle se déroulera aux dates suivantes, de 15h00 à 17h00, au sein de la mairie :

- Jeudi 5 janvier 2023
- Mercredi 25 janvier 2023
- Jeudi 16 février 2023
- Mercredi 8 mars 2023
- Jeudi 30 mars 2023

Ordures ménagères : Au 1er janvier 2023, les consignes de tri évoluent

PAPIER ET CARTONNETTES



Tous les Papiers

Toutes les Cartonnettes
inf. à 50x50 cm

Les gros cartons vont à la déchetterie

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre

À TRIER ET À DÉPOSER uniquement dans la borne

TOUS LES EMBALLAGES

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

TOUS LES Emballages en plastique
Bouteilles - flacons - produits ménagers et d'hygiène

TOUS LES Emballages en aluminium et en acier
Canettes - conserves - barquettes aérosols alimentaires et d'hygiène

TOUS LES Emballages liquides alimentaires
Briques de lait - de soupe et de jus de fruits

Films alimentaires - sacs sachets - pots - tubes et barquettes...

À TRIER ET À DÉPOSER dans la borne, en bac ou en sac



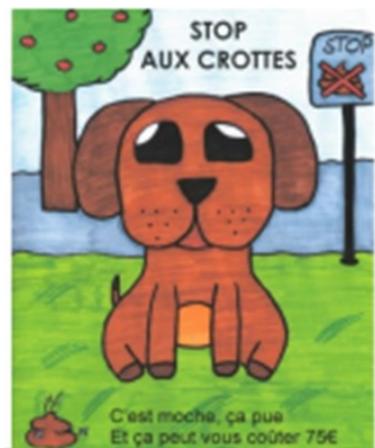
HORAIRES DES DÉCHÈTERIES : du 2 novembre 2022 au 31 mars 2023 (fermées le 24 et le 31 décembre 2022)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Chaumont	9H00 - 12H00	9H00 - 12H00	9H00 - 12H00		9H00 - 12H00	9H00 - 12H00
Brottes	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30		13H30 - 16H30	13H30 - 16H30
Chaumont	9H00 - 12H00		9H00 - 12H00	9H00 - 12H00	9H00 - 12H00	9H00 - 12H00
ZI Huguenotte	13H30 - 16H30		13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30

Rappel au civisme

NOTE AUX PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de ramasser les déjections de votre animal. Des caninettes ont été installées à cet effet ! Merci de prendre vos dispositions lors de vos promenades afin de pouvoir les ramasser et les jeter ensuite à la poubelle.



Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

Le recensement citoyen (ou militaire) est obligatoire pour tous les jeunes français, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans. Les personnes concernées doivent se présenter en mairie le mois de leur 16ème anniversaire. Le diplôme remis par la mairie est à conserver précieusement, car aucun duplicata ne sera délivré. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.defense.gouv.fr/jdc.



Mairie

☎ 03 25 03 25 11
✉ mairie.villierslesec52
@wanadoo.fr
Site web : www.mairie-
villierslesec52.fr

Secrétariat
Mardi au vendredi
de 16h00 à 18h30
Samedi
de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi
de 16h00 à 18h00
Vendredi
de 18h00 à 19h00
Samedi
de 10h00 à 12h00
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale

☎ 03 25 31 99 81
Mardi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
de 16h00 à 17h45
Vendredi
de 16h30 à 18h00
Samedi
de 10h00 à 12h00

Etat-civil

Carnet bleu :

01/11 : Morgan de Julie COLIN

Carnet rose :

03/11 : Faustine de Florent MARTIN et Charlotte BOKEMPOSILA

Nous a quittés :

18/12 : Gilbert PICARD

Dates à retenir :

21/01/2023 : Echanges de vœux (Commune)

11/02/2023 : Repas des aînés (Commune)

26/02/2023 : Pêche à la truite (Association Loisirs et Détente)

18/03/2023 : Thé dansant (Association Traits et Tradition)

19/03/2023 : Pêche à la truite (Association Loisirs et Détente)

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La pluie n'était pas de la partie pour cette cérémonie de commémoration du 11 novembre, où la population de tout âge, avec la présence de nombreux enfants, s'est déplacée en nombre pour rendre un hommage émouvant à nos soldats morts pour la France. Les discours étaient des invitations à la mémoire mais aussi de véritables messages de paix. Après la lecture du poème de Jacques Hubert FROUGIER intitulé « 14-18 Folie meurtrière », Madame le Maire a invité la population présente, à un pot de l'amitié à la salle des fêtes.



SERVICES PÉRISCOLAIRES

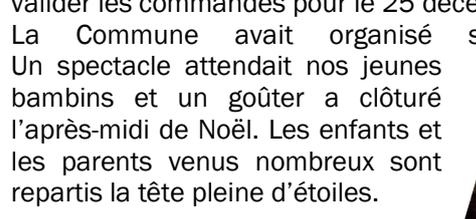
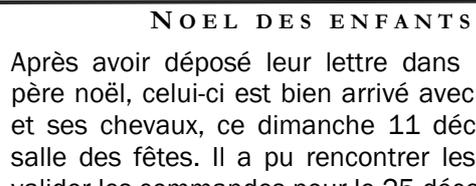
Comme chaque année, les services périscolaires ont proposé des activités autour des festivités du moment. La magie de Noël s'est installée en salle de restauration.



NOËL DES ENFANTS

Après avoir déposé leur lettre dans la boîte du père Noël, celui-ci est bien arrivé avec sa calèche et ses chevaux, ce dimanche 11 décembre à la salle des fêtes. Il a pu rencontrer les enfants et valider les commandes pour le 25 décembre.

La Commune avait organisé sa venue. Un spectacle attendait nos jeunes bambins et un goûter a clôturé l'après-midi de Noël. Les enfants et les parents venus nombreux sont repartis la tête pleine d'étoiles.



LOISIRS ET DÉTENTE — REMPOISSONNAGE

L'étang de Villiers-le-Sec a été abondé par l'association de 350 kg de poissons divers en novembre dernier.

